CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PRINCIPALES DÉCISIONS:

AGE DES BÉNÉFICIAIRES:

Pour maintenir la valeur du bon « combustible » et des colis de Noël et des Rois, et, en même temps, faire face à l'augmentation prévue du nombre de bénéficiaires, le CCAS a décidé de porter à 66 ans (au lieu de 65) l'âge requis pour bénéficier de ces avantages.

COLIS DE NOËL:

Un colis, d'une valeur de 50 € sera distribué le 16 décembre dans chaque foyer par les membres du CCAS.

COLIS DES ROIS:

Les membres du CCAS ont décidé de différer la distribution du colis des Rois : ils apporteront 1 colis par foyer le 20 janvier .

BON « COMBUSTIBLES »:

Le montant est maintenu à 120 € par foyer : virement en janvier-février.